



CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2025

PROCES VERBAL

PRESENTS : M. Alain DE CARRION – Mme Nathalie LIMEUX – M. Alain DEGUERRE – Mme Christine LENNE - M. Patrice FRERE - Mme Karine FLAHAUT – M. Yves CALLAUX – Mme Patricia SALMON – Mme Francyne FRANÇOIS – M. Gérard ACTHERGAL – M. Eric VERDEZ – M Pascal MASSE - M. Vincent PENNEQUIN – Mme PICAVET-POLBRAT Christine - M. Christophe PECQUEUR – Mme Nathalie DUFOUR – M. Vincent LANGLET – Mme Jennifer CATANZARO – HANNA ELIAS - Mme Annabelle BIESOLT – M. Daniel FAYEULLE – Mme Sylvie CRETON – M. Arnaud GUISLAIN - M. Pierre CARPENTIER - Mme Colette LENNE

EXCUSES : M. Jean-Paul BOCQUILLON qui a donné procuration à M. Yves CALLAUX
Mme Anne HERIPRET qui a donné procuration à Mme Nathalie LIMEUX
M. Jérémy DECEUNINCK qui a donné procuration à Mme Karine FLAHAUT

Monsieur Pascal Masse a été désigné secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2025

Vote : 26 pour et 1 contre

Approbation du budget 2025 de la commune

Après présentation du projet de budget 2025 qui s'équilibre en dépenses et recette de fonctionnement à 4 533 713.64 € et en dépenses et recettes d'investissement à 2 238 846.90 € , le conseil municipal adopte par 23 voix pour, 3 abstentions et 1 contre le budget 2025 de la commune

Vote des taux d'imposition

Le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition comme suit :

Taxe foncière sur le bâti : 38.29 %

Taxe foncière sur le non bâti : 52.28 %

Taxe d'habitation sur les logements vacants : 10.79 %

Sylvie Creton : certaines communes ont baissé leurs taux. Pourquoi ne pas baisser les taux de Vermelles ?

Monsieur le Maire : on n'est pas dans la même strate de communes. Vermelles n'a pas les mêmes capacités financières d'une ville comme Hénin Beaumont car il faut citer la commune à laquelle vous faites allusion. Compte tenu du budget, il est difficile pour Vermelles de diminuer les taux d'imposition.
 Vote : 26 pour et 1 abstention

Subvention aux associations

Le conseil municipal décide d'allouer les subventions aux associations comme suit :

Amicale des donneurs de sang	200 euros
Amicale des sapeurs-pompiers	400 euros
Amicale du personnel communal :	9 000 euros
APE Ecole du Centre	200 euros
Association de pêche « le Gardon Vermellois » :	3 250 euros
Association des gardes d'honneur de Lorette.....	150 euros
AS Vermelles Futsal.....	200 euros
Bio Jardin Vermellois	200 euros
Cercle de loisirs du 3 ^{ème} Âge :	250 euros
Club des supporters :	250 euros
Foyer Animalier	1 300 euros
Harmonie Municipale :	55 000 euros
Judo Club :	4 500 euros
JSP Haisnes Vermellois :	400 euros
Les Ch'ti pions	200 euros
Le Souvenir Français :	400 euros
Au fil de l'Amitié	300 euros
OMFCV	2 500 euros
OMS	3 000 euros
OVEPAM.....	500 euros
Pétanque Vermelloise :	200 euros
Secours Populaire Français :	700 euros
Studio V Dance.....	5 000 euros
USV	25 000 euros
Vermelles Athlétic Club	4 000 euros
Vermelles Demain :	400 euros
Vermelles MINI Racing	300 euros
TOTAL	117 800 euros

Sylvie Creton : quelle est cette association « Vermelles futsal » ? Je n'ai jamais entendu parler de cette association.

Yves Callaux : elle existe depuis 2 ans

Sylvie Creton : nous ne recevons jamais d'invitation de la part de cette association.

Sylvie Creton : et l'OVEPAM ?

Monsieur le Maire : elle existe depuis 2 ans également

Vote : pour 26

Eric Verdez ne participe pas au vote puisque concerné directement en tant que président d'association

Projet d'antenne relais dans l'église

Le conseil municipal approuve le projet d'implantation par SFR d'un relais de radiotéléphonie dans le clocher de l'église et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec SFR ayant pour objet de fixer les conditions dans lesquelles la commune donne en location l'emplacement dans le clocher moyennant une redevance annuelle de 7 000.00 €

Sylvie Creton : on a déjà une antenne dans le clocher ? Avez-vous pensé aux chauves-souris ?

Patrice Frère : il n'y a aucun souci pour les chauves-souris

Pierre Carpentier : il y a 2 antennes ?

Monsieur le Maire : oui une 4G et une 5G

Vote : 26 pour et 1 abstention

Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le terriL 48 et d'ombrières photovoltaïques sur le parking de l'ex fosse 4- choix de l'opérateur

Le conseil municipal, après avoir entendu la présentation du projet, valide le choix de la société Ramery photovoltaïque pour développer :

- une centrale au sol de 3MWc sur l'ancien terriL 48 sur les parcelles cadastrées section AC n° 78,79,80,81,82,83,86,87 en contrepartie d'un loyer annuel de 2 500.00 € l'hectare pour une durée de 35 ans
- une installation d'ombrières photovoltaïques avec aménagement de parking sur la parcelle cadastrée section AC 406 ex fosse 4 pour une durée de 35 ans

Vote : 26 pour et 1 abstention

Motion contre le projet d'implantation d'une installation de stockage de déchets dangereux à Hersin Coupigny

Le conseil municipal décide :

- de s'opposer à l'implantation de l'installation de stockage de déchets dangereux sur le territoire de la commune d'Hersin Coupigny au regard des vives inquiétudes que ce projet génère auprès des élus et habitants,
- de demander aux préfets du Pas-de-calais et de la Région Hauts de France de refuser l'autorisation environnementale d'une ISSS Hersin Coupigny ,
- de demander à SARPI MINERAL France de retirer son projet sur Hersin Coupigny

Vote : 27 pour

Décisions du Maire

Monsieur le Maire donne lecture des décisions du Maire suivantes :

DEC2025_8 du 11 mars 2025 _ Organisation d'un concert à l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet

Il est conclu avec la société « Les4 Production » à Aulnoye-Aymeries un contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle pour l'organisation d'un concert le vendredi 11 juillet 2025 au stade Roger Mercier à Vermelles. Le montant de la prestation s'élève à 22 796.21 € HT.

DEC2025_9 du 17 mars 2025 _ Contrat de formation continue Multimodale – Service Urbanisme

Il est conclu avec la société Opéris à Orvault un contrat de formation continue sur le logiciel Urbanisme. Le montant annuel du contrat s'élève à 1 200 € HT et la durée du contrat est de 3 ans.

Le Maire,

Alain DE CARRION

Le secrétaire de séance

Pascal MASSE

